

Antennes: un site Internet pour rassurer les français

La prolifération des antennes relais de téléphonie mobile inquiète. Malgré les expertises et les discours rassurant des opérateurs, beaucoup de questions restent en suspens. C'est dans ce cadre que le gouvernement lance un site internet (www.cartoradio.fr) qui établit une cartographie de toutes les antennes relais de téléphonie mobile, de radio et de télévision présentes sur le territoire.

Le site recense les quelque 80.000 antennes fonctionnant en France, avec des fiches techniques permettant de connaître notamment les mesures de leur champ d'émission, leur date d'implantation, ou encore le type de fréquence radio utilisé. Selon cette base de données, il y avait en France au 1er septembre 37.000 stations radio de téléphonie mobile et 14.000 pour la radiodiffusion. Les autres stations regroupent notamment les stations de réseaux radioélectriques privés et les radars météo. Cartoradio ne recense pas les antennes militaires. **Etudes contestées** Le seuil des émissions des antennes relais est fixé entre 41 et 58 v/m (volts/mètres). Les champs mesurés sont dans la réalité inférieurs à ces seuils, mais les antennes relais font l'objet de craintes régulières de la part de riverains et d'associations de protection de l'environnement. L'association Priartem milite en l'occurrence pour un abaissement à 0,6 v/m du seuil, au nom du principe de précaution. Selon des mesures effectuées récemment par trois bureaux de contrôle sur 125 sites parisiens, le niveau moyen atteint sur 110 sites est inférieur à 0,50 v/m compris entre 0,5 et 1 v/m sur 10 sites, entre 1 et 1,5 v/m sur 4 sites et de 1,642 v/m sur un site. Mais certaines associations de riverains contestent la validité de ces études et attendent les résultats d'une contre expertise. Ils s'inquiètent aussi des antennes UMTS qui, selon des études étrangères, émettent des ondes nocives pour la santé.